

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉPREMIERE ASSEMBLEE MONDIALEDE LA SANTE

A/AF/14

3 juillet 1948

(déjà distribué
comme document
A/Prog/8)

ORIGINAL : RUSSE

12.2.8.2.4 Propositions concernant le budget pour 1949 :
Hygiène de la Maternité et de l'Enfance

COMMISSION DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

AUGMENTATION DES CREDITS ASSIGNES A L'HYGIENE DE LA MATERNITE

ET DE L'ENFANCE

PROPOSITION SOUMISE PAR LA DELEGATION DE LA BIELORUSSIE

La délégation de la Biélorussie estime que le montant des crédits affectés à l'hygiène de la maternité et de l'enfance, soit 239.875 dollars, montant prévu dans le budget de l'OMS pour 1948, est de proportion trop modique comparé aux crédits affectés aux autres chapitres du budget de l'OMS.

Tenant compte de l'immense importance des travaux relatifs à l'hygiène de la maternité et de l'enfance, travaux dont le développement intéresse tous les pays - ce qui les distingue de plusieurs autres catégories de travaux qui n'affectent pas tous les pays sans exception et qui n'ont qu'un caractère local - la délégation de la Biélorussie demande que soit examinée la question de l'augmentation des crédits affectés à ce chapitre, cela en réduisant les dépenses assignées à d'autres travaux d'une moindre importance.